

Mairie de Pignans

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.92/2024

DATE DE LA CONVOCATION :

29 octobre 2024

DATE DE PUBLICATION :

06 novembre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 4 novembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 25

Membres présents : 21

Nombre de votants : 23

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSE Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

*M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne
M. CAMARA Célestin donne pouvoir à M. HURET David*

Etaient absents :

*Mme MARTIN Pascale
M. HERAUD Jean-François*

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme NICODEMO Mélissia ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DELIBERATION PORTANT SUR LE CORRECTIF DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'ANNEE 2023 ET SON VOTE**

Monsieur le Maire expose qu'un écart sur l'affectation des résultats de 2022 de 325.64 € a été constaté à la suite de la reprise des amortissements et il convient donc de corriger le report de celui-ci sur le compte administratif de l'année 2023 comme ce qui suit :

Résultats de l'exercice 2023 :

- ✓ Section de fonctionnement
 - Excédent de l'exercice 2023 : 549 676.22 €
 - Excédent antérieur N-1 (2022) de la section : 273 908.67€
(au lieu de 274 234.31€)

Soit un résultat à la clôture de 823 584.89 €.

- ✓ Section d'investissement
 - Excédent de l'exercice 2023 : - 697 749.33 €
 - Excédent antérieur N-1 (2022) de la section : - 997 603.85 €

Soit un résultat à la clôture de - 1 695 353.18€

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à corriger le report d'un montant de 325.64 € correspondant à l'affectation des résultats de l'année 2022 sur le Compte administratif de l'année 2023.

Article 2 :

D'APPROUVER le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

Pour : 19 UNANIMITE

Contre : 0

Abstention : 4

**M. AIGUESPARSE Cédric, Mme GACNIK Marie-France, Mme PRUNET Sophie,
Mme YZQUIERDO Laurence**

NICODEMO Mélissia

Secrétaire de Séance



BRUN Fernand

Maire



Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20241104-DEL92_2024-DE

